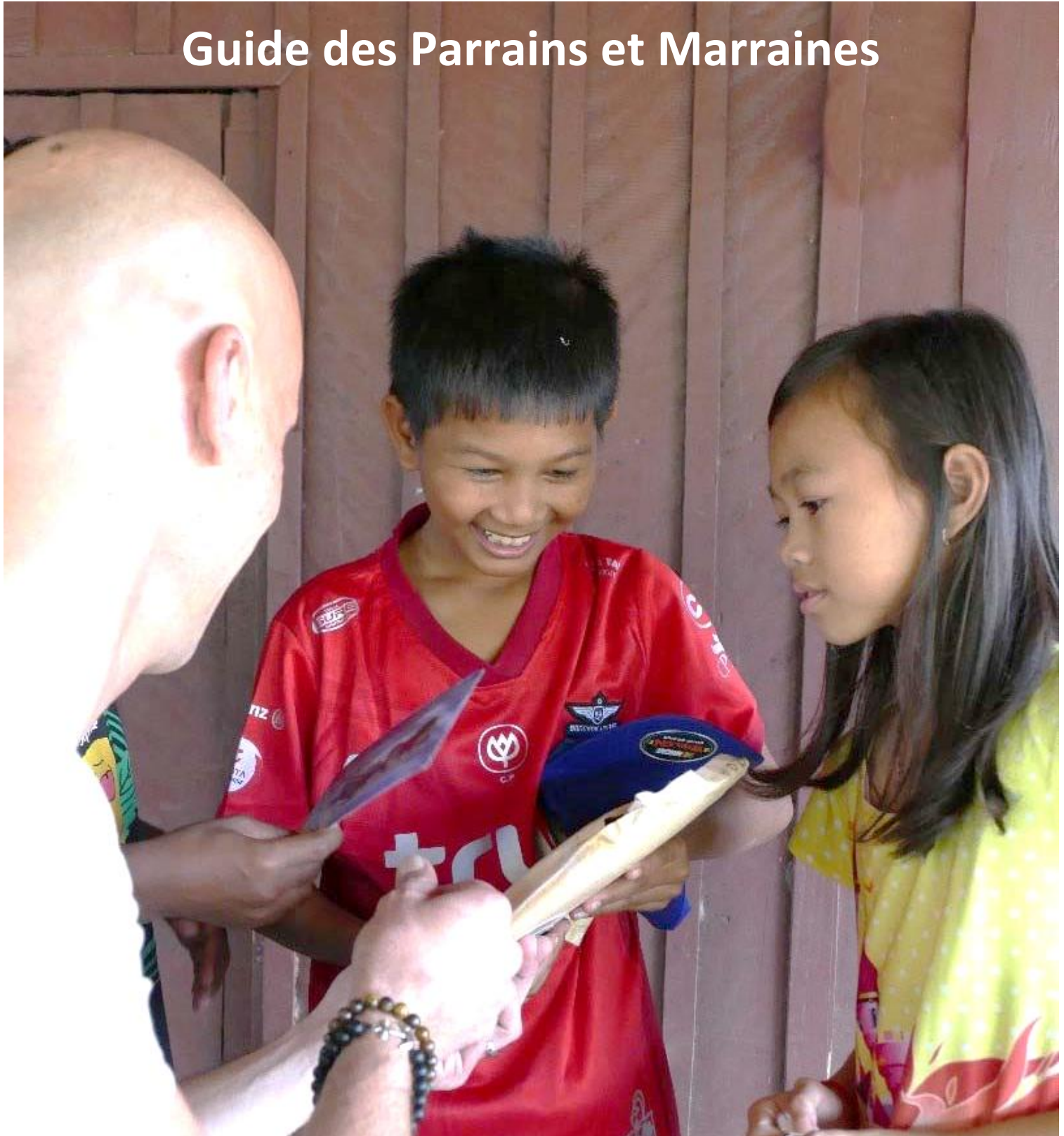


## Guide des Parrains et Marraines





Cher Parrain, chère Marraine,

Vous allez accompagner votre filleul(e) une partie de sa vie.

Grâce à votre soutien, il va apprendre à lire, écrire, compter, à prendre confiance en lui...

Au fil des années, vous lui permettez d'avoir un métier et de devenir un adulte autonome.

Ce guide du parrainage vous est destiné.

Vous y trouverez toutes les informations concernant le parrainage.

Parrainer un enfant, c'est lui donner accès à l'éducation, à des soins médicaux et à une hygiène alimentaire et sanitaire de base.

Cet engagement est un engagement dans la durée.

Parrainer est un acte solidaire. C'est pour le parrain ou la marraine, une réelle ouverture sur le monde.

Pour votre filleul(e), être parrainé(e) représente la chance d'avoir une vie meilleure et de pouvoir grandir en s'épanouissant.

Le suivi des enfants parrainés consiste à suivre l'évolution scolaire de l'enfant (résultats et présence) mais aussi sa situation personnelle (médicale).

Outre l'échange de courriers, nous nous engageons à vous fournir le maximum d'informations pour que vous puissiez suivre au mieux son évolution.

Toute l'équipe de **L'AVENIR LEUR SOURIT** vous remercie pour votre engagement !

## Qui sommes-nous ?

« **L'avenir leur sourit** » est une association humanitaire reconnue d'intérêt général, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dont les objectifs sont d'assurer les besoins essentiels aux enfants défavorisés du Cambodge (nourriture, logement, suivi médical), d'aider à la scolarisation (bourses d'études, soutien scolaire), d'assurer une aide à la formation professionnelle et à la poursuite d'études supérieures, de soutenir les familles et d'apporter une aide aux orphelinats locaux.

## Quelles sont nos valeurs ?

### **Lutte contre les discriminations :**

« **L'avenir leur sourit** » veille à ne pratiquer aucune discrimination envers les bénéficiaires ou les membres de l'association, en particulier basée sur le genre, le handicap, la situation familiale et l'âge.

### **Utilisation des dons :**

« **L'avenir leur sourit** » veille à assurer une affectation des donations conformes aux attentes des membres et donateurs, dans le cadre de ses missions statutaires.

### **Indépendance :**

« **L'avenir leur sourit** » agit en toute indépendance politique, philosophique, et religieuse. Elle respecte les valeurs de chacun. Elle se réserve néanmoins le droit de refuser de travailler avec une association ou un bénévole dont les enjeux ou les actions seraient contraires à l'ordre public ou moral.

### **Confidentialité :**

« **L'avenir leur sourit** » peut être amenée à traiter des informations confidentielles. Elle s'engage à ne pas les divulguer en dehors du cadre strict de sa mission, sauf, et exclusivement en cas de besoin, après accord des personnes concernées. Cette obligation de confidentialité s'impose également à chacun des membres, partenaires et amis de l'Association qui ne peuvent disposer des informations collectées et diffusées par elle sans l'accord formel du bureau.

### **Développement durable :**

« **L'avenir leur sourit** » s'inscrit dans une dynamique de prise de conscience de son impact sur l'environnement et veille à réduire son empreinte carbone :

- Limitation des impressions par l'envoi de documents électroniques (convocations aux assemblées générales, comptes rendus, reçus fiscaux ...) et présentation de notre action sur Internet.
- Limitation des déplacements : travail à distance avec nos interlocuteurs locaux.
- Achat de fournitures scolaires, vêtements, cadeaux, etc. faits sur place en privilégiant les fournisseurs locaux.

## Le parrainage individuel

Parrainer... c'est offrir de meilleures perspectives à des enfants défavorisés.

Le parrainage est un geste humanitaire, unilatéral, qui n'entraîne aucune obligation du filleul(e) vis-à-vis du parrain, ni aucun droit du parrain sur le filleul(e).

C'est un engagement qui permet de développer une relation durable avec votre filleul(e).

Vous l'aidez à grandir grâce à un soutien médical, éducatif, affectif et moral.

Vous lui donnez la possibilité de construire son avenir.

Être parrain, c'est apprendre à connaître votre filleul et sa famille.

Afin de suivre les progrès scolaires de votre filleul(e) (passage en classe supérieure, résultats scolaires, appréciation des professeurs, attitude et comportement, activités extrascolaires, photos, etc.), nous vous faisons parvenir un rapport personnalisé annuel.

### Comment se déroule le parrainage?

Suite à votre demande de parrainage individuel, vous recevrez une fiche descriptive de la situation familiale de votre filleul(e).

Vous pourrez alors écrire votre premier courrier.

### Echange de courrier :

L'échange de courrier est le principal moyen de communication. C'est un lien essentiel entre votre filleul(e) et vous. Tout au long de l'année, votre filleul(e) vous écrit pour échanger sur sa vie, son école, sa famille, ses ami(e)s et sur ce qui lui tient à cœur. La moyenne raisonnable de correspondance est de 3 à 4 lettres par an. Vous pourrez lui écrire et lui envoyer dessins, cartes postales, photos, etc.

Ne soyez pas surpris(e) si les premiers courriers de votre filleul(e) se composent d'un dessin ou d'un message court. N'oubliez pas que l'analphabétisme, une scolarité tardive ou une culture d'échanges oraux au Cambodge sont autant de difficultés pour rédiger un courrier.

La communication passe par l'association qui se charge de traduire les courriers entre filleul(e)s et parrains/marraines.

Les échanges directs (que ce soit par courrier, par email, par téléphone ou par internet) ne sont pas autorisés, afin de vous préserver vous et votre filleul(e).

Afin d'assurer la protection de l'enfant, nous relisons tous les courriers afin de protéger l'enfant d'un contenu qui pourrait être inadapté à sa culture. Cette relecture vous préserve également d'éventuelles sollicitations par l'entourage de votre filleul(e).

Que dire dans votre lettre ?

- Dites des choses concrètes et simples concernant vous-même et votre famille : votre habitat, votre ville, votre travail, les événements que vous vivez, vos projets...

- Joignez des photos de vous, des cartes postales ou des dessins de vos enfants ou petits -enfants.
- Posez-lui des questions sur lui et son environnement familial : où il vit, ce qu'il mange, comment se passe l'école, le temps, la saison, ses amis, ses centres d'intérêts...
- Restez concis(e), simple et écrivez lisiblement
- Assurez-vous que certains sujets ou photos (en maillot de bain...) ne heurtent pas la sensibilité et la pudeur de votre filleul(e) et de son entourage.

Dans un souci d'économie, nous privilégions les envois de courriers par mail. Toutefois, il est possible de nous faire parvenir vos courriers par voie postale.

### **Faire des cadeaux à votre filleul(e) :**

En utilisant la fiche cadeau (déductible des impôts, comme votre parrainage), vous pouvez faire un cadeau à votre filleul(e) au moment du Nouvel An Khmer.

Les cadeaux sont achetés sur place avec les filleuls(es).

Une photo de votre filleul(e) et ses cadeaux vous sera ensuite envoyée.

Vous pouvez également nous envoyer de l'argent pour leur anniversaire. La directrice du centre se chargera alors de lui remettre l'agent ou de lui acheter un cadeau.

### **Rencontrer votre filleul(e) :**

Il est possible de rencontrer votre filleul dans le centre.

Il est intéressant de connaître son environnement pour comprendre pourquoi l'aider est important. C'est un moment inoubliable.

Si vous souhaitez vous rendre sur place, nous devons obligatoirement être informés de votre visite, au minimum deux mois avant votre départ, de manière à prévenir et organiser votre venue avec nos équipes sur place. Une seule visite par an peut être autorisée.

Vous vous engagez également à respecter le règlement de visite que vous devrez approuver et signer avant votre départ.

### **Puis-je faire venir mon/ma filleul(e) en France ?**

Un séjour en France n'est pas envisageable.

L'écart entre nos deux pays est trop grand et le choc culturel peut être plus dommageable qu'épanouissant.

### **Arrêt du parrainage :**

Si vous ne pouvez pas poursuivre votre parrainage, vous pouvez y mettre fin à tout moment en nous prévenant.



## Règlement des visites

Ce règlement des visites et des rencontres avec les filleuls(es) au sein de l'orphelinat a pour objectif de protéger les enfants d'atteinte potentiel aux mœurs.

### Article 1 :

Les parrains / marraines doivent demander une autorisation de visite auprès de L'AVENIR LEUR SOURIT dans un délai de deux mois avant leur départ. Seules les visites autorisées sont possibles.

### Article 2 :

Après étude de la demande, une date de visite est fixée en accord avec le directeur du centre. Une autorisation de visite est alors délivrée.

### Article 3 :

La visite doit s'effectuer selon les dispositions suivantes :

- Respect du filleul(e) et de sa sécurité
- Respect de l'encadrement et du personnel du centre
- Respect de l'emploi du temps du filleul(e) et de la vie du centre, en particulier : interdiction de rencontrer le(la) filleul(e) pendant les heures de scolarité

### Article 4 :

La rencontre avec le(la) filleul(e) se fait dans l'enceinte du centre et en la présence obligatoire du directeur du centre ou d'une personne habilitée par celui-ci. Il est interdit de sortir un enfant du centre sans être accompagné d'un responsable du centre.

#### **Article 5 :**

La durée de la visite ne peut excéder 5 heures par jour pour un séjour maximum de 48 heures. La visite doit se faire pendant les heures d'ouverture du centre. La prise d'un repas dans le centre avec le(la) filleul(e), à la charge du parrain / marraine est possible en présence d'un responsable, avec son accord, et en fonction de l'emploi du temps de l'enfant.

#### **Article 6 :**

Les filleuls(es) majeurs(res) pourront, après autorisation, sortir avec leur parrain / marraine uniquement dans les lieux publics et accompagnés d'une à deux personnes adultes (personnels d'encadrement ou camarades), désignées par le directeur du centre.

Tout parrain / marraine se rendant dans le centre est tenu de participer à la politique de prévention mise en place par L'AVENIR LEUR SOURIT et s'engage de ce fait à respecter les modalités de comportements définies par le présent règlement de visite.

Le non-respect de ce règlement pourra entraîner la radiation de l'association (en tant que membre et parrain / marraine) et un signalement auprès des autorités compétentes.

